



Sous location bail mixte communal

Par Haroldrex

Bonjour à toutes et tous.

Je vais essayer de resumer la situation et de poser mon questionnement le plus simplement possible.

Notre commune, d'une centaine d'habitants possède un restaurant surmonté d'un logement au sein du village. Ce bâtiment étant vide, la municipalité a décidé de louer le dit bâtiment. Là où les choses se corsent, c'est que le futur locataire voudrait ouvrir un restaurant dans la partie commerciale et transformer le logement du dessus en logement de fonction pour son futur employé. Ce logement serait considéré comme un avantage en nature pour le locataire/employé.

J'ai donc besoin de votre aide pour détricoter cette situation.

Est-ce légal de sous louer un logement communal ?

Est-il nécessaire d'établir un bail de location spécifique avec le locataire.

N'étant pas juriste et ce type de location m'étant inconnu, j'en appelle à vos compétences afin de m'éclairer au mieux sur cette situation et sur la législation en vigueur.

Par avance je tiens à vous remercier.

Bien cordialement